officiers de sa maison militaire, a reçu le président du Sénat et les sénateurs, et à dix heures et demie le président de la Chambre et les députés.

Ces derniers étaient en très grand nombre; les sénateurs, au contraire, étaient un peu moins nombreux que l'année précédente, une partie d'entre eux étant soumis au renouvellement triennal qui a lieu dimanche prochain.

A onze heures, le président de la République, accompagné par les ministres et les officiers de sa maison militaire, a rendu au Luxembourg et au Palais-Bourbon leur visite au président du Sénat et au président de la Chambre.

Son escorte était formée par un escadron de cuirassiers.

Le président de la République et Mme Carnot ont retenu les ministres à déjeuner.

A une heure et demie, les réceptions ont été reprises. La partie la plus importante de la cérémonie a été la réception du corps diplomatique.

Les ambassadeurs et ministres accrédités auprès du gouvernement français ont été introduits dans le grand salon d'honneur du rez-de-chaussée du palais par M. le comte d'Ormesson, directeur du protocole et introducteur des ambassadeurs.

M. Carnot se tenait au fond de la pièce. Il avait à ses côtés, outre les ministres et les officiers de sa maison militaire, le grand-chancelier de la Légion d'honneur et le général gouverneur de Paris.

Le nonce apostolique a pris la parole au nom de ses collègues. Il s'est exprimé en ces termes :

« Monsieur le président,

» Au commencement de l'année, les membres du corps diplomatique sont heureux d'apporter au chef de l'Etat l'hommage empressé de leurs félicitations.

» En ma qualité de représentant du souverain pontife auprès de la République française, j'ai l'honneur d'être l'interprète de mes illustres collègues en offrant à votre excellence, avec nos vœux sincères pour votre bonheur personnel, les meilleurs souhaits de prospérité et de bien-être pour le peuple français, dans ses pouvoirs publics et dans toutes les classes sociales.

» Daigne Votre Excellence agréer cette expression des respectueux sentiments, qu'il m'est doux de résumer dans la belle formule nationale : Dieu protège la France! »

M. Carnot a répondu par les paroles suivantes :

Je suis très sensible aux vœux que le corps diplomatique et son éminent interprète veulent bien m'apporter aujourd'hui et je les en remercie cordialement.

Les souhaits que je forme moi-même pour la prospérité des pays si dignement représentés ici ne sont pas moins sincères.

C'est avec une bien profonde satisfaction, messieurs, que je reçois de vous le témoignage des sympathies que la France doit, pour une part, à la netteté et à la modération de sa politique étrangère.

Les idées de paix, de liberté, de justice et de progrès, auxquelles la République est si fermement attachée, ne peuvent manquer d'accroître encore ces précieuses sympathies.

C'est mon vœu le plus cher au seuil de l'année qui commence.

Après le corps diplomatique, le président de la République a reçu les députations des corps de l'Etat, du clergé, des administrations publiques et de l'armée.

Les réceptions n'ont pris fin que vers 4 h. de l'après-midi.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

MORT D'UN SÉNATEUR

Paris, 2 janvier. — M. Peyrat, vice-président du Sénat, est décédé hier à Paris. Né à Toulouse en 1812, M. Alphonse Peyrat vint de bonne heure à Paris et entra à la *Tribune*, que dirigeait Armand Marrast. Il collabora successivement au *National*, à la *Presse* et à l'*Avenir National*.

Il y écrivit un article d'une extrême violence sur les *Mémoires sur la Révolution de 1830* que Bérard venait précisément de publier.

L'article fut tellement agressif que la *Tribune* fut immédiatement saisie et le gérant fut condamné à dix mille francs d'amende et trois mois de prison.

En 1834, la *Tribune* ayant succombé sous le poids de dix-sept condamnations, M. Peyrat passa au *National*, puis à la *Presse*.

Ce fut lui qui rédigea dans ce dernier journal la série très remarquable d'articles contre l'infaillibilité papale, les affaires de Naples, le principe des nationalités, etc.

L'élection du Tonkin

Paris, 2 janvier. — On connaît le succès remporté par M. Jules Ferry au Tonkin et en Annam à propos de son élection au conseil supérieur des colonies. Il nous a paru intéressant de relever à ce sujet quelques chiffres puisés dans les journaux du pays. M. Jules Ferry a obtenu 265 voix sur 277 votants, à Hanoï, 204 sur 209 à Haiphong, 32 sur 32 à Nam-Dinh : encore unanimité des votants à Sontay, à Bac-Ninh, à Cao-Bang, à Nin-Bing, à Hai-Nin, à Hong-Hoa, à Luc-Nam, etc., et la presque unanimité partout ailleurs.

PARIS PORT-DE-MER

Paris, 2 janvier. — Le *Courrier du Soir* dit qu'on vient de terminer au ministère des travaux publics, le dépouillement des réponses faites par les chambres de commerce relativement au projet de Paris Port-de-Mer.

La majorité des chambres s'est prononcée contre l'exécution du projet.

L'EMPRUNT

Paris, 2 janvier. — Le plus grand secret continue à être gardé sur le taux auquel l'emprunt sera émis.

Afin de prévenir toute indiscrétion, le *Journal Officiel* ne recevra le décret fixant ce taux qu'à une heure assez avancée dans la nuit.

Faits Divers Télégraphiques

De nos correspondants spéciaux

UN CADAVRE LIÉ. — Toulon, 2 janvier. — On a trouvé ce matin, dans le port, le cadavre d'un marin dont les jambes et un bras étaient liés ensemble.

On ne sait encore s'il s'agit d'un crime ou d'un suicide. On penche pour cette dernière supposition.

UNE AFFAIRE MYSTÉRIEUSE. — Paris, 2 janvier. — Le cadavre d'un individu convenablement vêtu a été trouvé dans la Marne près du pont Champigny. Il portait au milieu du front une blessure en forme de croix. Il était entouré de cordes. M. Goron, chef de la sûreté, a ouvert une enquête.

Nouvelles Etrangères

L'EXPULSION DE M. GRÉGOIRE

Gênes, 2 janvier. — M. Grégoire est arrivé aujourd'hui de Palerme à bord de l'*Egadi*. Il est reparti aussitôt pour Ventimiglia, escorté de gardes de police. Il a déclaré qu'il se constituera prisonnier aux autorités françaises.

Dernière Heure

LE CRIME DE SAINT-ÉTIENNE

Une arrestation

St-Etienne, 2 janvier. — Le parquet a lancé ce soir un mandat de dépôt contre M. Dpeaud, conseiller municipal, à la suite de l'assassinat de Mme Dpeaud, sa mère.

Le Crime de Merlimont

Depuis plusieurs jours une surveillance active était exercée partout où le nommé Dutilleul avait l'habitude d'aller et, hier matin, l'inspecteur de la sûreté fut prévenu qu'il *était allé chez sa mère, à La Madeleine*.

Il se rendit immédiatement dans cette commune avec le sous-brigadier Pouleur, à l'effet de le rechercher.

A peine y étaient-ils arrivés, que ces agents apprirent que Dutilleul n'était resté que quelques instants chez sa mère et que là, sans doute pris de remords, il avait manifesté l'intention de se pendre.

MM. Florin et Pouleur se mirent à sa recherche et furent assez heureux pour le découvrir, vers 11 h. du matin, chez un oiseleur de la commune où il était en train de se chauffer les pieds.

Lorsque les agents lui ont mis la main sur l'épaule et notifié le mandat d'arrêt qui le concernait, il n'a fait aucune résistance et a été amené sans difficulté au bureau central de police, où M. Court l'a interrogé de 2 heures à sept heures du soir.

Il a passé une visite complète de M. le docteur Castiaux requis à cet effet. Dutilleul porte une blessure sur la paume de la main gauche et deux égratignures au cou sous le menton.

Malgré les charges graves qui pèsent sur lui, Dutilleul nie être l'auteur de l'assassinat de Merlimont et prétend aussi que son camarade Baillet y est étranger.

Dutilleul a été écroué ensuite à la Maison d'arrêt.

Hier, M. Legrand, juge d'instruction, en vertu d'une commission rogatoire, a procédé à un long interrogatoire de ce prévenu, qui est du reste un pensionnaire habituel de la Maison d'arrêt, il résulte de ses réponses, que la justice est plus convaincue que jamais de détenir un des coupables.

En dehors de ce crime, Dutilleul est soupçonné être l'auteur du vol commis à Ronchin, chez Mlle Delvoye, dont il était parent éloigné.

Quant à son complice Baillet, il n'est pas encore arrêté ; mais cela ne peut tarder. La justice possède un échantillon de son vêtement, qui est fond noir avec raies rouges (surtout) et bleues.

Dans la soirée, de nombreuses personnes ont été appelées au commissariat central et ont subi de longs interrogatoires dont rien n'a transpiré concernant la même affaire.

On parle que de nouvelles arrestations sont imminentes et que ce crime mettrait la police sur la trace de bon nombre de délits jusqu'à ce jour restés impunis.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Les réceptions du jour de l'an. — Le 1er janvier, les autorités civiles et militaires ont fait leurs visites officielles au fonctionnaire le plus élevé en grade dans chaque administration.

Les réceptions ont eu cette année un éclat tout particulier, notamment à l'Hôtel-de-Ville où on a remarqué pour la première fois, M. le général Loizillon, entouré d'un brillant état-major, M. le préfet du Nord, etc.

Au quartier général, M. le général Loizillon, commandant le 1er corps d'armée, a reçu à neuf heures et demie, les autorités civiles, et à une heure les corps d'officiers de l'armée active, de la réserve et de l'armée territoriale de la garnison de Lille.

A la préfecture, M. Vel-Durand a reçu les autorités civiles à 10 heures et les autorités militaires à 10 heures et demie.

Récompenses. — En exécution du décret du 16 juillet 1886, M. le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, a accordé des médailles d'honneur aux employés et ouvriers dont les noms suivent :

NORD

Médailles d'argent

M. Hubert Birembeau, ouvrier chaudronnier, dans la maison Carlon-Delmotte, à Anzin. — M. Elie, Boite ouvrier dévideur dans la maison Crespel et Descamps, à Lille. — M. Edouard Boquet, ouvrier brasseur dans la maison veuve Pasquier-Delloy et fils, à Cantin.

M. Henri-Joseph Damortier, ouvrier couvreur dans la maison Hercelle, à Tourcoing. — M. Adolphe Duriez, contremaître dans la maison Picavet, filateur, à Lille. — M. Pierre-François Dussart, ouvrier mineur à la compagnie d'Aniches. — M. Louis Du sart, ouvrier à l'établissement d'Anzin. — M. Hippolyte Dutriez, employé dans la maison Desmazières-Drino, à Lille. — M. Auguste Fortrie, ouvrier tordeur d'huiles dans la maison Despret, à Comines.

M. Charles-Victor Ganse, ouvrier retordeur dans la maison Crespel et Descamps à Lille. — M. Ernest Houclin, ouvrier verrier dans la maison Imbert et Cie, à Sars-Poteries. — M. Julien Hochart, employé dans la maison Crespel et Descamps, à Lille. — M. Joseph Lebrun, fileur en laines dans la maison les fils de Théophile Legrand, à Glageon. — M. Aimé Leclercq, ouvrier chapelier dans la maison veuve Lalieu, *Lille*.— M. J.-B. Lepot, ouvrier mouleur dans la maison Descat-Leleux, Lille.

M. Charles Monty, ouvrier couvreur dans la maison Delval, à Douai — M. François Poisseaux, ouvrier plafonneur dans la maison Mortreux et Bellio, à Douai. — M. Edouard Raquinard, employé aux forges de Denain. — M. Hippolyte Ruchot, blanchisseur de toiles dans la maison Wartelle-Boniface, à Herrin. — M. François Sandrard, ouvrier tailleur de verre dans la maison Imbert et Cie, à Sars-Poteries. — M. Louis-Auguste Wartel ouvrier magasinier dans la maison Crespel et Descamps, à Lille. — Jules Willamme, dans la maison les fils de Théophile Legrand, à Fourmies.

Médailles de bronze

M. Louis Beriemont, ouvrier mécanicien dans la maison Boetz-Saphon, à Douai. — M. Jean-Baptiste Blas, ouvrier chauffeur à la sucrerie Mallet et Cie, à Solesmes. — M. Pierre-Joseph Douez, *surveillant à la compagnie du chemin de fer du* Nord, à Busigny. — M. Louis Fauqueur, ouvrier à la sucrerie Dubois, à Liévin. — M. Amable Florent, chauffeur de machines à la compagnie du chemin de fer du Nord, à Hellemmes.

M. Constant Gofdinet, homme d'équipe à la Compagnie du chemin de fer du Nord, Valenciennes. — *M. Jean-Baptiste Honssin, surveillant à la compagnie du chemin de fer du Nord, Fives.* — M. Jules Vandenbussche, employé dans la maison Deniau, courtier maritime, Dunkerque.

PAS-DE-CALAIS

Médailles d'argent

Mme Ve Bélague, née Zéphirine Dupont, ouvrière papetière dans la maison Dambricourt frères à Wizernes. — M. Pierre Defrance, contre-maître dans la maison Woesteland, Arques. — M. Désiré Déjardin, ouvrier corroyeur dans la maison Aimé Théry, Bapaume.

M. Augustin Duquénoy, ouvrier cordonnier dans la maison Derny Maréchal, Béthune. — M. Geffroy Augustin, ouvrier cordonnier dans la maison Fanin, fils aîné à Lillers. — M. Constantin Mouronval, ouvrier corroyeur dans la maison Théry, Bapaume. — M. Louis Pruvost, employé dans la maison Vve Porion, Arques.

Médailles de bronze

M. Lucien Bouchez, charretier dans la maison Danel Martin, négociant à Arques. — Mme Bouchez, née Sophie Florentin, ouvrière dans la maison Poure, O'Kelly et Cie, fabricants de plumes métalliques à Boulogne-sur-Mer.

M. Arnoult Bray, ouvrier dans la maison Loy, négociant en vins, à Fauquembergues. — M. Jules Cambray, contremaître chaudronnier dans la maison Fourcy et Cie, à Corbehem. — M. Charles Cardon, ouvrier dans la maison veuve Porion, distillateur, à Arques. — Mlle Eléonore Creuse, employée dans la maison Poure, O'Kelly et Cie, fabri*cants de plumes métalliques à Boulogne-sur-Mer.* — M. Parfait Daumale, ouvrier tisserand dans la maison Huret-Lagache et Cie, à Saint-Etienne. — M. Placide Dehesmond, homme d'équipe à la compagnie du chemin de fer du Nord, à Boulogne-sur-Mer. — M. Joseph-Eugène Fontaine, ouvrier menuisier dans la maison Jules Langlet, à Boulogne-sur-Mer.

M. Jean-Baptiste Guerville, garde-sémaphore à la compagnie du chemin de fer du Nord, à Etaples. — Mme Guffroy, née Dupont, piqueuse de chaussures dans la maison Fanien fils aîné, à Lillers.— M. Guillaume Mallard, batteur d'huile dans la maison Coache-Sombret, à Gennes-Ivergny. — M. *Théodore Moncomble, batteur d'huile dans la* maison Coache-Soubret, à Gennes-Ivergny.

M. Henri Philis, ouvrier distillateur dans la maison Hanicotte, à Béthune.— M. Joseph Pichon, contremaître dans la maison Poure, O'Kelly et Cie fabricants de plumes métalliques, à Boulogne-sur-mer. M. Adolphe Théry, mineur à la compagnie *des mines de Meurchin, à Meurchin.*— M. Adrien-Alfred Viat, chef cantonnier à la compagnie du chemin de fer du Nord, à Pihen. — M. Léon-Joseph, cantonnier à la compagnie du chemin de fer du Nord, à Gamiers.

Chronique locale

ROUBAIX

UNE GRAVE AFFAIRE

Le Crime du Breucq

Il y a environ cinq ans, le 23 mars 1885, on retirait du canal de Roubaix, au pont de Canteleu, le cadavre d'un individu qui fut reconnu pour être le nommé Léon Lebrun, âgé de 52 ans, représentant de la brasserie Leclercq-Taffin, demeurant à Flers, rue de Lannoy, disparu depuis le deux du même mois.

M. Lebrun ne portait aucune trace de violence et on ne savait si l'on devait croire à un crime ou à un accident. Un fait certain, c'est qu'il était parti du Pont du Breucq le 2 mars, pour opérer des encaissements à Lille et que depuis on avait perdu sa trace.

L'affaire semblait complètement oubliée, lorsque, dimanche soir, une discussion s'éleva entre une femme nommée Marie Delacker et son mari, Léon Dekens, dont elle est séparée.

Marie Debacker avait été expulsée en 1888; mais son arrêté d'expulsion fut rapporté, il y a quelque temps, par suite de la naturalisation de son mari.

Léon Dekens et sa femme avaient tenu pendant plus de douze ans le cabaret du « Dernier Sou, » à l'extrémité de la rue de Lille.

On disait de ce cabaret : « Lorsque la retraite a sonné à Croix, les *croteleux* vont dépenser le dernier sou au premier estaminet de Roubaix. »

La femme Dekens, qui était de mœurs légères, fut ensuite cabaretière rue Mirabeau, à *l'estaminet de la « Belle Pensée, »* puis enfin, fut expulsée du territoire français.

Jusqu'à ce jour, Dekens, séparé de sa femme, demeurait chez M. Lebbé, coiffeur, rue de Lille, 179 où elle était déjà venue une fois.

Elle revint donc jeudi soir et, après lui avoir cherché querelle, se porta sur lui à des violences. Lorsque les agents arrivèrent, elle déclara que son mari avait tué un homme.

Amenée au poste du deuxième arrondissement, devant M. Martin, commissaire de police, elle aurait raconté les faits suivants:

M. Léon Lebrun, avait l'habitude d'aller à l'estaminet Dekens, avec qui il était en excellents termes. Un jour il déclara qu'il avait d'importants encaissements à faire à Lille.

Sitôt son départ, Dekens l'aurait suivi et l'aurait ensuite dévalisé.

Quand il rentra chez lui, il était trois heures du matin, il avait obligé sa femme à l'attendre, à faire chauffer la salle et à lui préparer une tasse de lait chaud », mais à sa rentrée, il refusa catégoriquement de la boire et avoua qu'il avait attaqué M. Lebrun croyant qu'il était en possession d'une certaine somme, mais qu'il avait été trompé.

C'est alors, suivant le récit de la femme, que Dekens, dépité et devenu furieux, aurait jeté à l'eau, dans le canal de Croix, le malheureux représentant, dont le corps fut retrouvé à Canteleu.

Qu'y a-t-il de vrai dans toute cette histoire?

Nul ne le sait. Toujours est-il que Dekens a été arrêté. Quant à sa femme, elle a été relâchée dans la soirée.

Un vol de 15.000 francs

Un individu nommé S..., d'origine suisse, employé dans une maison de commerce de Lannoy, vient de prendre la fuite en emportant la somme de 15.000.

Accident. — Avant-hier vers midi et demie, la dame Eugénie Dervailly, âgée de 78 ans et demeurant rue de l'Alma, cour Gonce, n° 6, *est tombée dans la rue Nain* en face de chez Mme Pilate, cabaretière et a reçu quelques blessures sans gravité.

Arrestations. — Jeudi dans l'après-midi vers 4 heures 1/2, la police a procédé à l'arrestation des nommés *Louis Leplat*, demeurant rue Monge, 4, et J. Delplanque, demeurant même rue, 10, pour avoir brisé la vitrine de chez M. Antoine Cochart, cabaretier, rue de la Paix.

— Mercredi, vers 4 heures du soir, la police a mis en *état d'arrestation les nommés* Emile Vanbelleghem, 29 ans, tisserand, demeurant aux Trois Ponts et Jules Vanbelleghem, teinturier, âgé de 27 ans, pour rixes et menaces aux agents.

Incendie. — *Jeudi vers 10 heures 1/2 du* soir, rue Jacquart, le sieur J.-B. Wanbrouck s'était endormi en laissant sur une chaise sa bougie allumée. Peu de temps après sa femme en se réveillant, s'aperçut que la chaise brûlait. Elle jeta dessus quelques seaux d'eau *qui arrêtèrent à sa naissance un incendie* dont les conséquences eussent pu être terribles.

Un dîner interrompu. — Jeudi à midi quelques personnes avaient décidé de manger une tête de veau pour célébrer le commencement de l'année 91.

La femme d'un de ces messieurs ayant eu vent de la chose s'était rendue rue de Cassel, dans la maison où la fête devait avoir lieu. Mécontente, autant qu'on peut le comprendre, d'y trouver son mari en société, elle s'empara du pot de fer dans lequel la tête de veau était en train de mijoter et le jeta dans la rue, puis la ramassant la mit dans son panier.

Elle se rendit alors au bureau de police et déposa sur le bureau de M. le commissaire, la tête de veau comme preuve à conviction.

Lorsque la police s'est présentée rue de Cassel, un rassemblement d'environ 200 personnes s'était formé et chacun commentait la façon malheureuse dont l'année avait débuté pour ces gais lurons.

Un employé infidèle. — Il n'est bruit dans notre ville que de l'arrestation de M. Arthur C..., employé de la maison Réquillart-Sérive, tissage du Beau tissage.

C... s'est approprié des façons qui n'étaient point dues par la maison, *c'est-à-dire que le* livre de façon de piqûrage porte plus de pièces que n'en produisait le tissage.

Le montant des sommes détournées de la sorte s'élèvent à environ 3000 fr.

Accident. — Jeudi soir, vers dix heures, un sieur Gustave Marckx, ouvrier à la société anonyme, rue du Curoir, se trouvait avec d'autres consommateurs dans l'estaminet du Petit Restaurant, tenu par M. Thomassin, lorsqu'un individu ivre lui chercha querelle.

En sortant du cabaret, Marckx fut accosté par le même individu qui le fit tomber si brutalement qu'il se fractura le bras gauche.

Il a été admis hier après-midi à l'hôpital.

Un grave accident de voiture rue de l'Ommelet. — Un accident assez grave s'est produit hier après-midi, rue de l'Ommelet dans les circonstances suivantes :

La voiture de M. Lemettre, marchand de beurre, allait traverser la rue Pellart, lorsqu'un sieur Deweschauwer, qui était absolument ivre traversa et tomba sous les roues qui lui passèrent sur le corps.

Relevé par des passants, il fut transporté à son domicile où il reçut les soins de M. Montagne, médecin.

Postes et télégraphes. — L'administration *des télégraphes va faire procéder à l'établissement d'une ligne à Roubaix.*

Un tracé de cette ligne indiquant les propriétés privées où il doit être placé des supports (ou conduits) restera déposé pendant trois jours, les 2, 3 et 5 janvier 1891, à la Mairie de Roubaix, où les intéressés peuvent en prendre connaissance et *présenter leurs observations ou réclamations.*

TOURCOING

Grave accident. — Hier soir, un domestique de MM. Vernier et Dupont, négociants, rue de Lille, passait rue Neuve-de-Roubaix, conduisant un camion.

Il était assis sur le siège. Tout à coup, par suite d'un cahot, il fut projeté sur le pavé la tête en avant.

Il allait infailliblement avoir les jambes écrasées par les roues du véhicule, quand une personne témoin de l'accident se précipita et parvint à retirer le conducteur, qui dans sa chute avait été très grièvement blessé à la tête.

Accident sur la voie ferrée. — Jeudi soir vers 6 h., un cantonnier de la Compagnie du chemin de fer du Nord, M. E. Percq, 41 ans, demeurant rue de la Tossée, était occupé sur la voie.

Une machine manœuvrait lorsque l'ouvrier vint à glisser et son pied gauche se trouva engagé dans le rail et littéralement broyé par la roue de la locomotive.

Le blessé a été d'abord transporté à la gare où il a reçu les soins que comportait son état.

Il a été ensuite transporté à son domicile.

Le malheureux est marié et père de cinq enfants.

Autres accidents. — Le 31 décembre, vers 7 heures du soir, Mme Anne-Marie Huyberschn, 30 ans, passant rue de Gand, a glissé si malheureusement sur la bordure du trottoir, qu'elle s'est fracturé la jambe. La blessée a été admise à l'Hôtel-Dieu.

— Un vieillard de 76 ans, M. Charles Denis, bobineur, rue Saint-Joseph, a été trouvé rue du Prince, dans la nuit du 1er au 2 janvier. Le blessé, qui avait fait une chûte, s'était fracturé la jambe droite. Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu, où il a été admis d'urgence.

Incendie. — Hier matin, vers sept heures un incendie s'est déclaré au domicile de M. Buquoy, 40 ans, charpentier, demeurant au Brun-Pain, petit Chemin de Neuville, maisons Delescluze.

Le feu a pris dans le grenier, où se trouve *un établi de charpentier.*

Un trou existant dans la cheminée contre laquelle se trouvaient des tas de copeaux, a été la cause de cet incendie.

M. Bruno Vaneste, 28 ans, menuisier, donna l'alarme et avec l'aide de plusieurs autres *voisins, dont MM. Lequenne-Montagne, et* Alphonse Delmotte, on se rendit maître du feu après 45 minutes de travail.

M. Alphonse Delmotte a été légèrement blessé par la chute de pannes de la toiture.

Les dégâts évalués à 600 fr. sont couverts *par une assurance.*

Un forcené. — Dans la nuit de vendredi, le jeune Victor Martens, 17 ans, rattacheur, rue de la Latte, impasse Lerouge, rentra ivre chez sa mère et se mit à tout briser.

L'agent Dhal arrêta le forcené et le conduisit au poste. Chemin faisant, le jeune ivrogne insulta le représentant de l'autorité et lui porta des coups de pied et de poing.

Il a déjà été condamné quatre fois pour jeux de hasard, violences légères et passage sur des terrains cultivés.

Arrestation. — Un individu Barthélemy, C., 53 ans, demeurant rue de Lille, fileur, sujet trouvé en état d'ivresse a été arrêté. On a trouvé sur lui une lettre non décachetée au nom de M. Michez S., de Roubaix. Cette lettre portait le timbre de la poste d'Ensival (Belgique), à la date du 10 décembre. L'individu sera interrogé par M. Davigneau, commissaire du 2e arrondissement.

Plainte. — Le sieur François H..., 17 ans, rattacheur, à la Croix-Rouge, s'est plaint à la police que son père lui avait administré une volée, et l'avait ensuite fait coucher à la belle étoile.

Les Prévoyants de l'Avenir, société civile de *retraite. — La Commission rappelle aux sociétaires* que la réunion mensuelle, pour le paiement des cotisations, aura lieu dimanche prochain, de dix heures à midi, au siège de la section, ancien Petit Château, rue du Moulin-Fagot, 99. Les personnes qui voudraient s'inscrire ou prendre connaissance des statuts peuvent assister à la réunion.

L'assemblée générale annuelle devant avoir lieu le 2me dimanche de janvier, est remise au dimanche 25 janvier 1891.

WATTRELOS

Convocation. — *Le comité républicain se réunira le lundi 5 janvier à 8 heures du soir.*

Tous les membres sont priés d'être exacts.

Ordre du jour

Questions diverses et importantes.

LILLE

Un noyé. — Hier après-midi, vers trois heures et demie, M. Augustin Quaiva, 67 ans, dragueur, a retiré de la rivière des Elites, le cadavre du jeune Alfred Desfontaine, 12 ans, écolier, demeurant rue du Bourdeau, 10. Le décès de l'enfant a été constaté par M. le docteur Caron; puis le corps a été transporté sur un brancard à son domicile.

Accidents. — Hier, vers quatre heures et demie de l'après-midi, M. Emile Laurent, 25 ans, marchand de charbon, demeurant rue de Dunkerque, 20, en voulant monter sur sa voiture, rue des Tanneurs, est tombé. Comme le véhicule était en marche, il lui a passé tout le long de la jambe droite.

Le blessé a reçu des soins chez M. Minet, pharmacien, rue du Sec-Arembault, et de là a été reconduit en voiture à son domicile.

— Le même jour, en voulant dépasser un tramway D, boulevard de la Liberté, vers *cinq heures du soir, M. Floris Boidin, cocher* de place, demeurant rue de Saint-Omer, 16, a accroché le car. Etant descendu de son siège pour s'expliquer avec le conducteur du tramway, il a glissé et fait une chute de laquelle il en résulte des contusions sans gravité.

Le feu. — Dans la nuit de jeudi à vendredi un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Simar, cafetier, 30, place du Théâtre. Un voyageur, qui habite une chambre du second étage a été réveillé par les jappements de son chien au moment où sa chambre était pleine de fumée et où il commençait à ne pouvoir plus respirer. Il sauta du lit et s'empressa d'ouvrir sa fenêtre et de réveiller son propriétaire. Le feu avait pris au gitage, sous une prussienne qui est allumée toute la journée.

M. Simar, aidé des autres locataires de la maison, commença par démonter le foyer; puis on jeta force eau et linges mouillés sur le plancher qui commençait à flamber. En quelques instants, on réussit à éteindre le feu qui, grâce à la promptitude des secours, n'a produit que peu de dégâts, évalués à deux cents francs, environ. Il y a assurance.

LE NORD

Comines. — Le jour de l'an, à quatre heures du matin, le tocsin se faisait entendre. Un incendie venait de se déclarer dans la remise du sieur Cailloux, jardinier, rue de la Gare.

En quelques instants, les pompiers de Comines (France et Belgique) furent sur les lieux, mais comme il n'y avait pas d'eau et qu'il n'y avait aucun danger pour les bâtiments voisins, ils se contentèrent de laisser flamber le hangar et de se souhaiter mutuellement la bonne année en se félicitant d'un début aussi peu conséquent.

DOUAI

Dechy. — Le garde-champêtre Narcisse Carlier, vient d'être révoqué de ses fonctions pour négligences graves dans son service.

VALENCIENNES

Dans la nuit de jeudi à vendredi, le sergent du poste de la porte Famart, en allant relever l'homme de faction de la poudrière qui se trouve entre les portes Famart et du Quesnoy trouva la guérite vide.

On crut d'abord à une désertion, mais hier matin on retrouvait le fusil de la sentinelle et dans l'après-midi, à 3 heures, on trouvait le cadavre du malheureux soldat dans le jardin militaire.

Il était tombé dans les fortifications d'une hauteur de 25 mètres environ et la butte du haut de laquelle il est tombé est éloignée de la guérite de 150 pas.

La victime de cet accident est un nommé *Duthoit*, de Roubaix, dit-on. Quand on releva son cadavre, on constata que la jambe gauche était brisée. Les vêtements étaient en ordre et ne portaient aucune trace de lutte.

Nous espérons que l'enquête ouverte par la police éclaircira le mystère qui règne sur cet *accident*.

AVESNES

Etrœungt. — Un grave accident qui plonge deux honnêtes familles d'ouvriers dans la plus grande misère est arrivé hier *à Etrœungt dans la carrière de M. Roch.*

Les nommés Laridac et Petit-Cœur, avaient chargé une mine avec une cartouche qu'on emploie ordinairement. Voyant que la mine ne partait pas, ils la débourèrent; mais ils n'eurent pas sitôt touché la cartouche qu'elle éclata et qu'ils furent atteints tous deux à la figure par la poudre et par les éclats de pierre qui leur firent des blessures graves. Ils sont exposés à perdre la vue.

C'est seulement depuis trois jours qu'ils étaient occupés à ce travail qu'ils avaient pris à tâche au mètre cube.

Le sieur Roch, pour qui ils travaillaient ne pouvait plus leur donner d'ouvrage à la journée à cause de la gelée.

Ces malheureux sont pères de familles et laissent leur veuve et leurs enfants dans la plus grande désolation.

Avis aux personnes charitables qui aiment à secourir les malheureux.

DUNKERQUE

GRAND INCENDIE

à la brasserie et fabrique de pannes et poteries de M. Beyaert à Rosendaël.

La nuit de jeudi à vendredi, vers une heure, les clairons, sonnant le pas de charge, annonçaient qu'un incendie venait de se déclarer au dehors de la ville.

Les sapeurs-pompiers se rassemblèrent aussitôt à l'hôtel de la rue du Fort-Louis et pendant que le lieutenant Catier, qui était de semaine, ralliait ses hommes, le capitaine Colas et le lieutenant Fichaux partaient en avant.

Le feu s'était déclaré dans l'importante brasserie et fabrique de pannes et poteries de M. Beyaert.

Cette grande construction est située route de Furnes, sur un terrain appartenant à la commune de Rosendaël.

Au moment où les pompiers arrivèrent le spectacle était effrayant. Tout le bâtiment était en flammes sur une longueur de plus de 100 mètres.

De toutes les embrasures sortaient des flammes. Bientôt la toiture s'écroula.

Le brasier était énorme; car dans cette construction se trouvaient des matières essentiellement inflammables.

Des trous purent être creusés dans la glace pour alimenter les pompes.

La machine qui se trouvait dans une pièce du bâtiment a pu être aussi sauvegardée.

Les dégâts sont évalués à 150,000 fr. couverts par plusieurs assurances.

Saint-Pierrebroucq. — Un terrible accident est arrivé jeudi vers une heure de l'après-dîner, à la gare de Saint-Pierrebroucq. M. Elice Lardeur, domestique à la fabrique de M. Stocklin, était venu à la gare charger un chariot de betteraves, lorsqu'en glissant il tomba si malheureusement que les roues lui passèrent sur le corps. On s'empressa autour de lui, il ne donnait plus signe de vie. Un médecin, appelé en toute hâte, ne put que constater la mort. Il avait l'épine dorsale brisée.

Cet accident a produit une profonde impression dans la commune.

PAS-DE-CALAIS

CALAIS

Arrestations. — Depuis quelques temps des vols de boîtes de biscuits et autres objets étaient opérés sur la voie publique notamment au préjudice de M. Watrez, voiturier au service de M. Vendroux et Cie.

M. Vasseur, commissaire central ayant donné des instructions au service de la sûreté tendit adroitement une souricière qui réussit pleinement grâce à sa perspicacité et à l'obligeance du voiturier.

Le 31 décembre, un agent de sûreté ayant remarqué qu'un jeune homme s'emparait de paquets de biscuits (nonnettes), placés sur la voiture dudit Watrez, rue des Boucheries, se mit à sa poursuite pour l'arrêter; mais il n'y parvint qu'après l'avoir poursuivi pendant 10 minutes et chassé jusque dans un grenier de la rue de la Cloche. Pendant le trajet notre voleur s'était débarrassé du corps du délit. Un autre individu qui faisait le guet, voyant son camarade compromis a pris à son tour la fuite, mais comme l'agent le connaissait, il fut arrêté dans la nuit.

Ce sont les nommés : Paul Levin, 17 ans, *journalier, rue des Prêtres*, Eugène Godin, 18 ans, rue du Soleil, deux repris de justice.

Ils ont avoué être les auteurs des vols de gâteaux, biscuits, liqueurs, commis sur des voitures abandonnées en ville.

Lens. — Le gendarme Bultel, de la brigade de *Lens*, qui fut cité à l'ordre du jour de la Légion et qui reçut du ministère de l'intérieur de chaleureuses félicitations pour sa belle conduite pendant la bagarre qui s'est produite à *Lens* le premier mai 1890, vient de recevoir la médaille militaire.

Nous sommes heureux d'enregistrer cette bonne nouvelle en adressant nos félicitations personnelles à cet ancien et digne représentant de la force armée.

Sailly-la-Bourse. — M. Arthur Trinel, demeurant à Beuvry, travaillant au fond de la fosse n° 6 des mines de Nœux, a eu les deux jambes fracturées par la chute d'une berline dans un plan incliné.

M. Brideau, médecin à Beuvry, lui a prodigué les soins que réclamait son état.

Vermelle. — M. le garde des mines s'est mis à la poursuite d'une malheureuse qui cherchait un peu de « terrie » ou amas de pierre, sans porter *préjudice à personne mais le garde ne s'est trouvé* que devant une vieille brouette et deux vieux sacs ne contenant que quelques petits morceaux de charbon.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

Toute commande de lettres de faire part de décès, d'obits, etc., faite à **Roubaix** *et* **Tourcoing**, *dans les bureaux de l'*AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING *donne droit à une insertion GRATUITE dans le Journal.*

Chronique Théâtrale

THEATRE MUNICIPAL DE LILLE

La Basoche, opéra-comique en 3 actes, paroles de M. Albert Carré, musique de M. André *Messager*.

La *Basoche*, après un brillant succès de première à l'opéra-comique, a été représentée successivement à Bruxelles, à Lyon, à Rouen, à Mons, à Gand et il y a quelques jours à Roubaix, le sujet en est donc connu et si nous en rappelons sommairement la trame c'est uniquement pour fournir au spectateur un fil qui lui permette de se guider à travers les méandres de cette intrigue assez embrouillée.

Le roi Louis XII, dit le père du peuple, ayant épousé, par procuration, sur la fin de ses jours la princesse Marie d'Angleterre, a chargé le duc de Longueville, son représentant, de lui ramener, à Paris, sa jeune et belle fiancée. Par ordre royal, celle-ci s'est arrêtée à Pontoise afin qu'on put préparer les magnificences d'une réception officielle dans la bonne ville de Paris qui veut accueillir avec joie et liesse sa nouvelle souveraine.

Le livret de M. Albert Carré donne ici une assez forte entorse à l'histoire. Ce n'est pas à Londres que fut célébré le mariage de Louis XII et de la sœur de Henry VIII, mais à Paris même dans l'église des Célestines, le roy y assistait en personne et c'est la princesse Marie, au contraire, qui y fut représentée par *un procurateur*, le *comte* de Worcester, envoyé spécial de son frère. Quand le mariage eut été célébré dans les règles ordinaires par Renaud de Prie, évêque de Bayeux et cardinal de Ste-Sabine, le Roy et le comte de Worcester se donnèrent la main, comme mari et femme et le comte promit, au nom de sa très haute dame la princesse Marie, soumission et fidélité à son époux.

Ce n'est pas, à Paris non plus, qu'eut lieu la première entrevue de Louis XII et de sa *femme. La reine débarqua à Calais et le Roy* fut à sa rencontre jusqu'à Abbeville, où il la reçut avec une pompe extraordinaire. Ils revinrent ensemble à St-Denis où ils vécurent fort intimement, pendant deux mois, avant de faire leur entrée solennelle dans la capitale.

Mais laissons la chronique de côté et revenons à l'affabulation de l'Opéra-Comique.

La princesse ne s'amuse guère, à Pontoise dans la société peu récréative de son vieux mentor, le duc de Longueville, elle brûle du *désir de faire une escapade et de visiter incognito* la ville célèbre où elle va régner, elle triomphe des résistances de l'ambassadeur et le décide à l'accompagner dans son aventure.

Mais son arrivée à Paris coïncide précisément avec la proclamation du roi de la Basoche. La jeunesse des écoles avait alors le droit d'élire un roi, qui jouissait de certaines prérogatives, parmi lesquelles celles de frapper de la monnaie de plomb et d'échapper à la surveillance des archers, n'étaient pas les moins enviées. L'étudiant que ses camarades désignent cette année-là comme leur futur roi est Clément Marot, le poète. Malheureusement dans la corporation de la *Basoche* il ne doit y avoir que des célibataires et Marot a *épousé secrètement une petite paysanne de* Chevreuse, Colette, à laquelle il a bien défendu de venir jamais à Paris.

Au moment où la toile se lève sur le premier acte le joyeux poète explique à son ami Léveillé les difficultés de la situation. S'il avoue son mariage il est obligé de renoncer à sa royauté et son rival Rolland est tout disposé à recueillir sa couronne éphémère, il préfère garder le silence, confiant dans les dix ou quinze lieues qui séparent Chevreuse de Paris.

Mais l'inquiétude, l'amour, la curiosité mettent Colette à sa recherche, elle arrive au moment critique, on va élever Marot à la dignité royale, si elle dit un mot tout est perdu, l'Eveillé l'adjure de garder le silence, elle obéit, mais sa petite tête travaille et en entendant crier vive le Roi, elle se figure réellement qu'elle est l'épouse du roi de France.

Même erreur de la part de la princesse Marie qui vient d'arriver comme Colette à l'auberge du *Plat d'Etain* et qui devant les ovations bruyantes qu'on prodigue à Marot, croit qu'elle est en présence de Louis XII.

C'est sur le quiproquo qui résulte de cette double confusion qu'est basé tout le second acte.

Colette a donné rendez-vous à Marot, à l'auberge du *Plat d'Etain*, où Marie d'Angleterre est également descendue. Quand le poète arrive toutes deux croient avoir affaire à Louis XII et la princesse entonne avec le roi de la Basoche un duo fort tendre.

Comme il faut un dénouement à tout cet imbroglio, c'est le 3e acte qui est chargé de remettre tous les personnages à leur place, on rend à Colette son mari et la pauvre Marie *se consolera, avec un vieillard grognon et cacochyme*, du jeune et galant cavalier qu'elle va perdre.

C'est dommage ! dit-elle, ce n'est pas douteux, mais le dommage fut encore plus grand